
DUBLIN – Réunion conjointe du Conseil de l'ICANN et des parties prenantes commerciales
Mardi 20 octobre 2015 – 11h00 à 12h30 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

INTERVENANT INCONNU: On va commencer dans une petite seconde. Pour être bien clair par rapport à l'organisation, il y aura trois coupures ou trois divisions d'une demi-heure avec chacune des unités constitutives. La première partie avec les fournisseurs de service internet.

STEVE CROCKER: Étant donné qu'on est déjà en retard de cinq minutes, on va commencer. Soyez les bienvenus. C'est un plaisir de vous recevoir.

On aime entrer dans le vif du sujet assez rapidement, mais j'aimerais vous présenter les nouveaux membres du conseil d'administration qui nous ont rejoints et vous pouvez le faire de votre côté aussi.

De notre côté, les nouveaux: Lito, Lousewies et Ron, pouvez-vous s'il vous plaît vous lever pour que tout le monde vous voit.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je peux vous dire qu'ils ont déjà bien participé. Ils sont bien dans le bain et sont déjà bien intégrés.

À vous.

TONY HOLMES : Merci, Steve. Nous attendons avec impatience de pouvoir parler avec vous.

Quelles sont les questions d'intérêt du côté des ISPC ?

D'abord, l'acceptation universelle et, pour aborder cette question, je vais passer la parole à Christian.

CHRISTIAN DAWSON : Oui, l'acceptation universelle et la question plus générale de la sensibilisation technique au sein de l'ICANN.

L'une des raisons pour lesquelles on souhaitait commencer sur cette question, c'était qu'on veut une orientation.

Mais on veut surtout d'abord dire merci, parce que le conseil d'administration a approuvé le budget pour l'UASG et un effort fondé sur la communauté.

On vient de finaliser notre deuxième journée complète d'ateliers de travail. Nous travaillons vers la création d'un guide d'orientation CIO qui devrait être publié d'ici janvier. Il va servir

pour orienter les discussions sur les questions importantes touchant à l'acceptation universelle. Cela n'aurait pas pu voir le jour sans le grand soutien du conseil d'administration de l'ICANN. Donc, merci.

L'une des choses que nous souhaitons aborder est la chose suivante : au sein de la communauté ISPC, c'est une question important, tout comme l'était avant la question de la collision des noms. Parce qu'au sein de la communauté technique de l'ISPC, cela est important pour nous, parce que ça l'est pour les utilisateurs.

On nous considère nous-mêmes comme le grand bureau d'aide au niveau mondiale pour la communauté de l'internet.

La première question que nous avons par rapport à l'orientation que nous attendons de vous, c'est : comment est-ce que le conseil d'administration va envisager le travail de l'UASG ? Quelles sont les mesures qu'ils vont chercher pour déterminer le succès de ces mesures ? J'aimerais commencer par un point spécifique. Le domaine où nous n'avons pas reçu de considérations budgétaires est la sensibilisation. L'une des choses qu'on voulait faire, c'était aller dans une centaine d'expositions commerciales pour souligner l'importance de l'acceptation universelle et se concentrer sur un nombre plus

limité et aller directement voir les grands fournisseurs d'emails, les grandes alliances de concepteurs de logiciels.

Mais, ce dont on a besoin, c'est de plus grandes ressources pour toucher ces personnes. Ma grande question est : comment pouvons-nous faire ?

STEVE CROCKER :

Oui, je vais vous donner mon point de vue et je vais laisser les autres répondre également.

D'abord, je trouve ça excellent que vous fassiez ce travail. Pour ceux qui ne connaissent pas très bien, sachez que beaucoup des logiciels que les utilisateurs finaux utilisent et qui ne sont pas encore prêts pour les IDN. Nous avons un problème ici avec les domaines de premier niveau qui ont été ajoutés de plus de trois lettres.

Donc, il y a un retardement dans le processus de développement des logiciels.

Je pense que c'est une excellente chose que vous fassiez cela. J'attends avec impatience de voir le rapport en janvier. Si ça peut vous aider, sachez que le conseil d'administration, au début du mois de janvier, va examiner le budget. Donc, on peut prévoir un paquet là-dessus.

Par rapport aux décisions qui consistent à mettre plus d'énergie là et moins là, parce que, d'accord, nous sommes chargés d'approuver un budget, mais on peut tous participer.

C'est une question importante. Pour revenir à votre question « que pouvons-nous faire ? » Je pense que c'est presque une question commerciale.

Est-ce que vous pouvez voir le rapport entre ce qui a été dépensé ou investi et les résultats obtenus ? Je pense qu'on peut les trouver, en faire rapport et les démontrer. Bien sûr, on ne peut pas toujours le faire, mais j'aimerais inviter les autres à répondre aussi à cela.

Peut-être Bruce Tonkin ?

BRUCE TONKIN :

Oui.

Pour revenir à une discussion que j'ai eue avec l'unité constitutive des parties commerciales, il y a d'abord la couche de l'acceptation universelle, puis la couche de l'infrastructure. Il y a les bureaux d'enregistrement qui demandent également un soutien pour les systèmes de nommage, etc.

Ensuite, il y a les applications internet fondamentales. Je pense que vous avez déjà pris contact avec ces groupes pour qu'ils soient conscients de l'importance de cela.

La troisième couche, ce sont tous les autres sites web pour qu'ils acceptent cette contribution par rapport aux noms de domaine et aux adresse email. C'est très important.

Oui, évidemment, vous pourriez aller voir chacune de ces personnes, mais ça représenterait beaucoup d'argent. L'autre possibilité, c'est d'investir dans la création d'une mise en œuvre de référence, parce qu'il y a beaucoup de choses qui existent en ligne – des bibliothèques et autre – pour vérifier les erreurs et les adresses email.

Il faudrait peut-être investir plutôt que de se déplacer dans chacune des conférences qui ont lieu de par le monde, plutôt investir dans ce type de bibliothèques.

Comme Steve l'a dit, au niveau du budget, la manière dont on travaille habituellement, c'est qu'on fait une demande budgétaire qui passe par tout le processus budgétaire, puis on lie cela à notre plan budgétaire et plan stratégique et on voit comment ça peut s'intégrer. Encore une fois, si vous pouvez nous fournir des données spécifiques pour attester de vos résultats, alors ça va aider le conseil d'administration, comme

Steve l'a dit, pour qu'on soit plus spécifiques dans notre ligne budgétaire.

CHRISTIAN DAWSON : Oui, je suis d'accord avec vous.

En plus de cela, ce qu'on fait, c'est de jouer le rôle d'agent de coordination entre tous pour s'assurer qu'il n'y a pas un chevauchement d'efforts.

TONY HOLMES : Tony Holmes souhaitait intervenir aussi.

TONY HARRIS : Je suis Tony Harris de l'ISPC. Je travaille en Argentine, comme la plupart d'entre vous le savent.

Peut-être que ça pourrait être intéressant de savoir que, pour ce qui concerne l'acceptation universelle, nous avons tenté de faire prendre conscience aux gens de l'importance de l'IPv6 en Amérique du sud pour essayer de résoudre ce problème.

Mais, nous nous sommes aperçus, il y a quelques mois, que la mise en œuvre de l'IPv6 atteignait à peine 3 %. C'est un mauvais résultat.

Donc, on se concentre l'assistance technique pour faire en sorte que l'IPv6 soit résolu dans tous nos échanges internet et nos contacts de réseau dans toute l'Amérique latine. Il nous faut aussi actualiser l'internet. On ne veut pas présenter l'acceptation universelle comme quelque chose qui a échoué, parce que ça n'est pas la faute de l'ICANN. C'est quelque chose qui est défini par les programmeurs de par le monde.

Donc, on est très prudents dans nos efforts par rapport aux gens qui disent : « voilà, l'internet doit être actualisé et vous devriez contribuer à cette actualisation. »

J'ai entendu des commentaires selon lesquels les CIO devraient être ou seraient importants par rapport à cela. Moi, je m'assurais que ça s'est actualisé par rapport à l'acceptation universelle, en particulier parce qu'ils vont perdre des parts de marché ou que les clients ne vont pas pouvoir finaliser leurs transactions.

CHRISTIAN DAWSON : Il y a un autre commentaire, mais peut-être que Doug préfère parler d'abord ?

RAY PLZAK : Ce sera peut-être une des dernières fois que je parlerais. Tony a raison, le parallèle IPv6 existe du point de vue historique.

Les opérateurs régionaux ont commencé à attribuer des IPv6 il y a très longtemps : c'était en 1999.

Par rapport au commentaire de Steve sur le retour sur investissement. Après les millions de dollars, d'euros, de pesos qui ont été dépensés là-dessus, nous n'avons pas réussi en termes de mise en application.

Il y a plusieurs étapes qui ont été mises en place, vous en avez identifié. Il y a un certain nombre de choses qui ont été faites dans le domaine de l'IPv6, mais il faut revenir dans les communautés, dans les lieux où on ne se rend pas nécessairement pour, lors d'une conférence, installer un stand, etc.

Ce type de sensibilisation est important. Il est également important de rassembler les bonnes personnes pour les envoyer dans les sociétés. Lorsque vous vous adressez à différents conseils d'administration, parlez aux personnes qui sont présentes, pas aux autres. La personne qui est en tête de ce conseil, c'est à cette personne que vous devez vous adresser. Le reste suivra.

Autre chose, c'est de voir un peu ce qui peut être fait au sein de l'IETF. Il y a peut-être des choses qui pourront être faites à ce niveau-là, des choses en termes d'informations, etc. Ça aussi, ça existe.

Je crois que l'ICANN doit être préparée à dépenser autant d'argent sur l'acceptation universelle que ce qui a été dépensé pour la promotion des nouveaux gTLD. Cela n'a pas été fait avec l'IPv6, de savoir si cela sera fait avec l'acceptation universelle, c'est autre chose.

Je crois qu'il faut que les gens produisent des candidatures avec cette capacité. Il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites, beaucoup d'idées.

Je crois que vous allez dans le bon sens, mais je crois que, si on considère ce que les opérateurs de registre régionaux ont fait pour proposer l'IPv6, je pense qu'on peut trouver d'autres voies.

CHRISTIAN DAWSON : Merci beaucoup pour votre intervention, merci de nous soutenir dans ce que nous faisons.

La deuxième moitié...

STEVE CROCKER : Je vous interromps : une petite chose qui pourrait avoir de la valeur, c'est d'essayer de changer de terminologie. L'IPv6 peut être le défaut et on pourrait traiter les autres adresses comme des adresses non IPv6.

CHRISTIAN DAWSON : Ça me plait, ça.

Je pense que c'est une bonne idée par rapport aux autres avis que nous cherchons. L'IPv6 cherche de savoir comment faire en termes d'enchères.

Lorsqu'on essaie de voir s'il y a la possibilité de créer une sorte de confiance par rapport à la sensibilisation, les questions d'acceptation universelle, de collision des noms, tout ceci. Il faut qu'il y ait un peu d'argent pour voir où nous allons avec notre unité constitutive.

STEVE CROCKER : Formulez donc ces idées et communiquez les.

CHRISTIAN DAWSON : Il y a des recommandations spécifiques que vous avez peut-être sur les manières dont nous pouvons nous charger de ceci.

STEVE CROCKER : Je répondais à votre commentaire par rapport au produit des enchères. Donc, il y a des moyens qui existent: il y a un processus de commentaires publics qui est en cours et je ne veux pas vous distraire par rapport à ce dont on parle. Il y a un certain nombre de choses qui ont été dites dans les webinaires.

C'est un des moyens, mais c'est une idée intéressant.

TONY HOLMES :

Merci beaucoup, Steve. Nous allons faire le suivi par rapport à cela.

Je crois qu'une des choses qui ressort de cette conversation est la reconnaissance comme quoi l'acceptation universelle n'est pas quelque chose qu'on va réparer rapidement. C'est quelque chose qui va se produire au fil du temps et c'est une des raisons pour lesquelles le modèle de confiance serait utile.

Également, cela nous permet de passer à notre question suivante, à savoir si l'ICANN est focalisée sur une des questions que nous connaissons tous au sein des ISP, nous sommes assurés de sensibiliser nos adhérents de manière à parler de cette question.

Bien sûr, personne ne sera surpris si je vous dis que, lors de la dernière révision GNSO, pour beaucoup d'entre nous, nous avons été déçus puisque les questions structurelles n'ont pas été abordées.

C'est vraiment le point de vue de notre groupe de représentants.

Pour nous, cela représente un obstacle pour ce que nous cherchons à faire. Nous avons dépassé certains des obstacles puisque nous sommes ici en tant qu'ISP et nous parlons au conseil d'administration. Nous parlons justement de questions

très spécifiques, de questions qui ont un impact sur nous en tant qu'ISP.

Donc, je vais passer à un autre élément de cette question, maintenant.

En partie, la frustration que nous ressentons est la suivante.

Hier, avec les boursiers, je leur ai parlé. Ils ne sont pas bêtes, ils nous écoutent puisque certains font partie de nos représentants. Ils regardent un peu la structure que nous suivons. Une des questions qui a été posée, c'est : si vous avez une liste de priorités, comment est-ce que vous allez les faire passer dans cette structure ?

C'était une excellente question, parce que si on nous demande quelles sont nos priorités, quelle est notre focalisation parmi ces différentes questions, nous avons souvent différentes listes de priorités.

Une des priorités que nous avons, du point de vue des ISP, c'est que nous savons que nous devons entrer en lien avec davantage d'ISP. Il faut qu'ils soient attirés, qu'ils viennent ici.

Beaucoup d'entre eux s'occupent de leur réseau, des questions opérationnelles et il serait vraiment intéressant de voir s'ils pouvaient venir aux réunions de manière à ce que nous puissions nous focaliser sur les questions qui les concerne.

Ça, c'est quelque chose que la communauté CC a fait et ils ont réussi dans ce domaine.

Pour nous, il est extrêmement difficile de promouvoir ceci sans avoir la bonne structure.

Il y a deux questions qui ressortent de tout ça.

Premièrement, nous avons toujours le sentiment qu'il existe une question, un problème de structure au sein de la GNSO et qu'il faut s'en occuper. La question est de savoir comment avancer.

Pour nous, la réponse n'est pas que, si cela doit se produire, cela doit se passer par la communauté, par un processus ascendant. Ce n'est pas possible, parce qu'au sein de la GNSO, il y a des gens qui sont tout à fait contents de ce qui existe actuellement. Ils ne s'engagent pas du tout par rapport à ça.

Nous passons également dans une nouvelle ère avec une stratégie de réunions A, B et C qui est différente. Ces réunions, lorsqu'on les considère du point de vue de la communauté, de son propre point de vue et qu'on considère la structure que l'on a, il nous faut, encore une fois, revoir les choses. Parce qu'on est un peu contraint par notre propre structure.

Comment considérer ceci ? Il nous faut absolument avoir cette discussion au sein de notre unité constitutive. Ce n'est pas

uniquement une question de restructuration de la GNSO, c'est vraiment une question de vision générale.

Comment peut-on être efficaces à l'ICANN si on rassemble les efforts des groupes de travail intercommunautaires qui ont bien réussi ? Et, en quoi cela est en lien avec la structure de l'organisation et des réunions ?

C'est une vision beaucoup plus globale des choses. Ce n'est pas uniquement une question de la restructuration de la GNSO.

Donc, il y a plusieurs questions dans tout ça, donc la structure et comment se focaliser sur les questions qui sont importantes pour nous dans le nouvel environnement vers lequel l'ICANN s'oriente.

RINALIA ABDUL RAHIM : Bonjour. Je suis la présidente du Comité sur l'Efficacité Opérationnelle. J'aimerais encourager ce que Ray Plzak a dit et j'aimerais en ajouter un peu.

Merci pour vos commentaires sur la structure. Je crois qu'il est très important de noter qu'en termes de changement structurel, cela doit être suggéré de manière à s'entendre. Vous avez vu qu'il existe des problèmes au sein de la GNSO. Si vous lancez cette question au sein de la GNSO, à ce moment-là, nous pouvons lancer ce processus. C'est quelque chose qui ne doit

pas être proposé du haut. Le conseil peut, effectivement, faciliter le processus ensuite.

Pour ce qui est de la révision de l'ICANN, d'une manière générale, nous sommes en train d'étudier ceci. Nous sommes en train d'avoir des discussions au sein du comité en lui-même de manière à identifier quelle est l'approche appropriée. Nous souhaitons également en parler avec la communauté lorsqu'elle sera prête.

La difficulté, c'est que la GNSO a des difficultés qui existent depuis un certain temps.

Cette conversation doit être conclue et il faut vraiment qu'il y ait une solution qui puisse être trouvée au sein de la GNSO en elle-même.

MALCOLM HUTTY :

Je crois que ce que nous souhaitons, en fait, dire par tout ça, c'est que le conseil de la GNSO, en termes d'approche ascendante, n'est pas le bas. Nous sommes le bas. Nous sommes le point de départ et nous sommes en train de lancer la conversation.

TONY HOLMES :

Merci, Malcolm. C'est une question clé pour nous, parce que, effectivement, si on doit passer par le conseil, il y a des membres de la communauté de la GNSO qui ne souffrent pas des mêmes problèmes que d'autres membres de la communauté. La question est vraiment de s'impliquer, surtout lorsque les problèmes ne sont pas les mêmes. Pour ceux qui souffrent et qui ont des problèmes, pour qui les choses ne fonctionnent pas bien, il est important de générer un mécanisme par le biais duquel on peut s'occuper de ces problèmes.

Pour certains, ce sera peut-être davantage d'interactions directes grâce à une amélioration de la structure, par la création d'un comité.

Mais, ce n'est pas comme ça que l'on a procédé par le passé.

Donc, il faut considérer les choses de manière beaucoup plus large, à mon avis. Je crois que le moment est venu de le faire, parce que nous sommes justement en train de planifier des réunions à venir. Nous avons donc l'opportunité de structurer les réunions de manière à ce que toute la communauté soit impliquée de manière un peu différente, en basant les réunions sur des sujets. Je ne sais pas.

Peut-être qu'à la GNSO, tout le monde ne sera pas d'accord. Mais, en tout cas, cela sera en conformité avec la dernière

révision: de se focaliser sur la gestion des politiques, du traitement de celles-ci au niveau de la GNSO.

Je crois que nous n'en sommes pas là, au niveau de la GNSO. Cela pourrait nous libérer de ceci et on pourrait faire les choses différemment au sein de la communauté. À mon avis, le moment est venu de le faire, mais je ne pense pas que, si on renvoie ceci à la GNSO, on obtiendra une solution et on n'obtiendra pas non plus de visibilité.

RAY PLZAK :

Merci, Steve.

Je crois que la question est que la révision de la structure n'est pas vraiment la bonne approche. Vous avez parlé de certains des problèmes. Vous voyez ce qui se passe. Comme Rinalia l'a dit – et, d'ailleurs, c'est une discussion qui existe au sein de la communauté... D'ailleurs, il y a certaines choses qui sont faites. Mais, quelle est la meilleure manière de forcer la GNSO à le faire ? Parce que la dernière chose que l'on souhaite voir, c'est une structure qui vous est imposée. C'est exactement ce qui s'est passé la dernière fois au sein du conseil. On vous a dit « voilà ce qui va se passer : A, B, C et D et terminé. »

Je peux vous donner une liste pendant toute la journée de tout ce qui ne va pas au niveau de la structure de la GNSO, de la

manière dont le conseil fonctionne, etc. Cela ne sert absolument à rien si je n'ai pas des personnes qui sont affectées et qui s'expriment.

Alors, ce que je souhaite vous dire, vous encourager à faire, c'est de prendre des questions spécifiques. Vous pouvez faire des commentaires, vous pouvez raconter des anecdotes. Le conseil doit avoir des informations, plutôt que de dire « voilà notre résolution, appliquez-la. » Parce que c'est la méthode « marteau ». Je ne pense pas que le marteau soit la méthode la plus efficace.

Moi, je vous encouragerais à prendre ces questions, en faire une liste. Je pense que Rinalia vous a invité à le faire. Je vous encourage à rencontrer la communauté dans son ensemble (ou certains sous-ensembles). Je sais que je l'avais fait à une époque. Et dites-nous ce qui ne va pas.

Où souhaitez-vous en arriver ? Que souhaitez-vous voir et changer ? Est-ce qu'il faut complètement changer la structure pour arriver au résultat que vous souhaitez voir ou est-ce qu'il y a des choses spécifiques ?

Par exemple, vous avez parlé du Conseil de la GNSO. Il y a des gens qui se plaignent constamment de ce conseil. Premièrement, ça n'avait jamais été créé pour être une entité qui gouverne.

Je ne vais pas rentrer dans les détails là-dessus, mais le fait est qu'il existe des choses que l'on peut faire. On peut changer les choses sans changer toute la structure. Par contre, il y a sans doute certaines choses qui ne pourront être changées qu'en modifiant toute la structure.

Il faut avoir des points spécifiques. Une fois qu'on les aura, on pourra avancer.

Moi, je vous conseille d'écouter l'invitation de Rinalia, d'aller la voir, de rencontrer des membres de la communauté et, ensuite, vous arriverez aux résultats que vous souhaitez voir.

TONY HOLMES :

Merci, c'est très utile. La dernière chose, effectivement, qu'on souhaitait voir est que le conseil nous impose quelque chose.

Mais, on cherchait à obtenir un cadre de travail pour pouvoir avancer. Donc, ceci est utile. Je suis tout à fait prêt à discuter avec vous Rinalia. Effectivement, c'est une bonne étape pour nous.

Il y a certaines questions qui sont spécifiques à la GNSO, mais il y en a d'autre pour lesquelles il nous faudra effectivement entrer en lien avec la communauté, parce qu'il est tout à fait possible que la communauté ait des choses à dire par rapport à ce que

nous pensons. Effectivement, je pense que cela aussi en fait partie.

WOLFGANG KLEINWACHTER : Il n'y a pas lieu de répéter ce que viennent de dire Ray et Rinalia, mais je dois dire qu'on ne peut pas faire ceci de manière isolée du reste de la communauté, parce que si nous n'arrivons pas à réussir en termes de responsabilité, il y aura la piste de travail 3. Donc, je crois qu'il faut commencer ici et maintenant et il faut commencer du bas.

Ce n'est pas quelque chose qui doit venir du conseil d'administration.

Effectivement, le conseil n'est pas le bas. Le bas, ce sont les unités constitutives.

Hier, on a parlé du processus multipartites ascendants et je crois qu'il nous faut absolument utiliser notre imagination et prendre en considération qui sont les acteurs. Il faut comprendre ces différentes unités constitutives, savoir ce qu'elles souhaitent. Donc, il faut vraiment sortir un peu du cadre de référence type, parce qu'effectivement, cela ne doit pas venir de la GNSO.

TONY HOLMES : Je suis tout à fait d'accord. Je pense que c'est pour ça que le moment est venu.

Merci beaucoup pour cette réponse très positive, je crois que nous avons maintenant les moyens d'avancer. Il y a eu beaucoup de préoccupations là-dessus, non seulement dans notre groupe de représentants, mais dans d'autres groupes de représentants.

Je pense que nous avons terminé. Si on regarde le chronomètre. On va peut-être passer à autre chose.

GREG SHATAN : Merci beaucoup. Nous remercions les ISP pour cette discussion qui était excellente ainsi que pour le respect des délais. Maintenant, je vais inviter l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux.

STEVE CROCKER : Merci à tous.

STEVE DelBIANCO : Merci, Greg.

Je suis Steve DelBianco pour les utilisateurs commerciaux. Nous avons Susan Kawaguchi, notre liaison entre le BC et les unités constitutives des utilisateurs commerciaux. Nous avons

également notre responsable financier avec nous, Jimson Olufuye.

Donc, notre objectif est vraiment d'avoir un dialogue. Nous essayons de nous améliorer, d'ailleurs. Nous allons parler de l'avenir des gTLD, l'expansion future des gTLD et nous essayons d'avoir votre point de vue et votre avis. Nous aimerions avoir votre point de vue par rapport à ce que pense le conseil d'administration dans le cadre de ce débat sur la série suivante et nous essayons d'avoir votre avis pour être plus efficaces au sein de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux. Vous savez que nous avons une excellente éthique de travail. Nous participons aux groupes de travail, aux équipes de révision. Nous allons continuer de le faire et d'écouter les commentaires publics. Parfois, cela ne suffit pas, il faut qu'il y ait un autre type de dialogue au bon moment et au bon endroit. Cela nous permettra d'en arriver aux résultats escomptés si nous arrivons à bien dialoguer. Voilà ce que nous souhaitons faire.

En ce qui concerne la série suivante, comme vous le savez tous, il y a plusieurs révisions qui sont requises. Donc, la question qui se présente – je crois qu'il y a neuf révisions, pour certaines focalisées uniquement sur l'expansion des nouveaux gTLD – est : quelles sont les révisions qui devraient être terminées avant que la nouvelle série soit ouverte ? Quels sont les aspects des

révisions qui doivent être acceptés et implantés avant d'ouvrir la voie à la nouvelle série.

Pour un peu lancer la discussion, la grande révision des nouveaux gTLD est donc l’Affirmation d’Engagements qui est requise.

Nous avons participé à l'évolution et au développement d'outils de mesure de manière à avoir une référence pour améliorer ce que nous avons vu en termes de confiance du consommateur, de concurrence et de choix du consommateur.

Donc, les recommandations qui sont ressorties de cette équipe de révision : quel est le lien avec cela et l'avenir ? Je pense que cela pourra durer un an, voire peut-être deux ans. Je crois qu'on avait prévu un début en 2016.

Il y a des essais de simulation de crise également. Donc, le PDG a tout à fait soutenu notre travail. Nous avons revu le programme des nouveaux gTLD. Le CCWG avait également proposé que lorsqu'on amène ceci, la nouvelle série ne devrait pas être lancée avant l'implémentation des recommandations de la révision de l’Affirmation d’Engagements.

Je dois dire que le dialogue a été très constructif avec Rinalia et avec le conseil d'administration. Je vous donne cet exemple, parce qu'il est excellent. Au début, on nous avait dit « oui, il

faudrait avoir une discrétion totale par rapport à la révision des recommandations. » Donc, on a eu un ou deux appels et on a évolué dans un autre sens, finalement. Nous nous sommes dits, au sein de l'équipe de révision : « soyons très spécifiques, établissons la priorité des recommandations et, ensuite, indiquons quelles sont celles que nous devons mettre en œuvre avant la série suivante. Peut-être qu'il faut d'abord mettre celle-ci en œuvre avant que les candidatures soient acceptées, etc. »

Je crois que les points de vue de Rinalia et de l'équipe de révision ont été excellents. C'est exactement ce que nous souhaitons voir. Le conseil d'administration est la seule partie qui a fait un commentaire là-dessus. Je crois qu'il y a beaucoup d'autres parties qui ont raté ceci. Je crois que le dialogue a été excellent et j'espère que nous allons poursuivre les choses en ce sens. Voilà comment je voudrais introduire ceci. Il y a plusieurs révisions. Ce n'est pas uniquement la révision sur l'Affirmation d'Engagements. Il y en a beaucoup. Chacune obtiendra des recommandations avec un impact sur le calendrier. Il y a l'intention du conseil d'administration de lancer assez rapidement la nouvelle série à cause de la pression du marché, à cause de certains engagements et surtout la pression du BC qui souhaite lancer certaines marques.

Moi, j'aimerais ouvrir le dialogue avec le conseil d'administration ou avec d'autres qui souhaitent prendre la parole.

Bruce.

BRUCE TONKIN : On peut peut-être commencer là-dessus. Fadi, est-ce qu'on pourrait avoir une réponse par rapport au lancement du début de la révision ?

ARKRAM ATALLAH : La révision CCT a déjà commencé lors de l'exercice 2015. Nous avons rassemblé les outils de mesure à ce moment-là. La révision demandait à ce qu'on mesure certains paramètres. L'idée était de mesurer les effets des nouveaux gTLD.

Le premier outil de mesure – plutôt l'ensemble d'outils de mesure – a commencé au début de l'exercice 2015.

Un certain nombre de ces informations a été publié au début de l'année civile 2015.

Ensuite, nous commencerons au début de l'année 2016 pour ce qui est des outils de mesure suivants. Ceci sera renvoyé à l'équipe de révision une fois que ces outils de mesures seront prêts.

Nous sommes en train, justement, de former cette équipe actuellement. Nous espérons que d'ici le début de 2016, tout le nécessaire sera préparé pour cette équipe puisse faire la révision.

Combien de temps la révision va-t-elle durer ? Cela dépendra du travail de l'équipe de révision, de son calendrier. Mais, nous sommes là pour soutenir l'équipe pour qu'elle arrive à respecter des délais raisonnables.

J'aimerais rappeler à tout le monde qu'il existe une résolution du conseil d'administration qui date d'il y a deux à trois semaines sur cette question. Le conseil d'administration a dit qu'il y a – je résume la résolution – beaucoup de travail qui est en cours dans les révisions. Donc, le conseil ne peut pas encore établir de date sans savoir quel va être le résultat de cette révision. Plus nous approcherons de la date butoir, plus le conseil pourra prendre en considération ce qui aura été fait.

Dernier point à prendre en considération : la GNSO a entrepris de travailler par rapport à cette révision. Donc, suivant leur travail, beaucoup de choses vont être influencées par ceci. Il est très difficile de trouver une réponse à votre question. Je ne peux ni vous dire oui, ni vous dire non. Il y a encore pas mal de choses à faire.

BRUCE TONKIN :

Je crois, qu'en partie, la question est la question des différentes étapes. D'après ce que vous nous dites, Akram, il y a un certain nombre de données qui ont été collectées, mais qu'il y en a d'autre qui vont être collectées l'an prochain.

En fait, l'équipe de révision n'est pas encore constituée. J'imagine qu'ils vont se retrouver un peu plus tard dans l'année. Je crois que, collectivement, en tant que communauté, ce qui est important, c'est de donner des consignes très claires à cette équipe de révision, parce que si je considère l'équipe de révision ATRT2, certaines des informations n'étaient pas vraiment utiles pratiquement.

Si on fait la révision du médiateur, si on fait la révision de l'ATRT2, on n'arrête plus. Il faut vraiment avoir des changements concrets. On ne peut pas tout changer.

Il faut également établir une liste des priorités. Il faut qu'il y ait une mission qui soit définie. On ne va pas simplement leur dire : « allez, faites-nous une révision. » C'est vraiment d'avoir des recommandations avec des priorités qui puissent être mises en œuvre au cours de 12 mois ou quel que soit le délai.

En ce qui concerne ce qui va se passer après la réception des recommandations, il y aura sans doute un mélange de politique et d'amélioration opérationnelle. Qu'est-ce que veut dire « amélioration opérationnelle » ? Par exemple, un site web qui

soumet les nouvelles candidatures des gTLD pourront être améliorés. Ça pourrait être une politique. Dans le domaine des politiques, nous en avons qui traitent de la confusion des différents noms. Là, on pourra suggérer un changement de politique.

STEVE DeIBIANCO :

Cela est utile. On ne considérerait pas, justement, un rapport sur les politiques. On savait bien que c'était une question de paramètres. Ce que l'on voulait savoir, c'était vos préférences. Il y a des pressions pour avancer, nous en sommes conscients. Les recommandations que vous avez faites sont excellentes. Je crois qu'il faut effectivement demander à l'équipe de révision, une fois qu'elle sera formée, de nous dire qu'est-ce qui est opérationnel, qu'est-ce qui est plutôt lié aux politiques et qu'est-ce qui représente un obstacle.

Je voudrais faire un commentaire final et parler de la révision RPM.

La composition de l'équipe: le président de l'ICANN aide à nommer un membre recommandé. L'expansion des gTLD concerne la GNSO et l'ALAC. Donc, c'est très focalisé. Bien sûr que la ccNSO n'est pas aussi concernée, RSAC, le GAC, peut-être un peu, mais quand même moins. Donc, la communauté est concernée. Il faut beaucoup de participation de leur part.

En ce qui concerne les recommandations, soyez libéraux par rapport à ce que vous recevez en ce qui concerne la taille de cette équipe. Il faut qu'il y ait la participation de Bruce de la GNSO. Nous avons vu qu'il y avait une certaine flexibilité, le conseil a nommé des membres de l'équipe de révision. Il serait inutile de contraindre la GNSO à deux représentants. Soyez libéraux et permettez l'expansion.

Oui. Pour ce qui concerne Phil Corwin sur les autres RPM...

PHILIP CORWIN :

Merci, Steve. Je suis président des unités constitutives des utilisateurs commerciaux, pour l'instant. Lorsqu'il y a plusieurs révisions qui se chevauchent en même temps et que ça intervient au même moment que le deuxième cycle, dans une certaine mesure, les problèmes qui sont soulevés dans l'un se chevauchent sur ceux des autres. On est en train de préparer nos commentaires sur certaines des questions pour le cycle prochain des nouveaux gTLD. Également, sur la révision des PDP, surtout les domaines de premier niveau. Donc, il y aura une période qui va s'achever fin novembre et en décembre. Un PDP va commencer au premier semestre de l'année prochaine. Mais, ça a été créé spécifiquement pour le programme des nouveaux gTLD. Il semblerait logique que, si on va l'ajuster d'une manière ou d'une autre, ce soit fait avant le deuxième cycle. Si on

regarde les résultats et on va faire des ajustements, comme ça a été fait. Il faut que ça arrive avant et non pas après le lancement du second cycle. C'est un test important, parce qu'il y a des questions potentielles qui ont été posées pour ce qui concerne, par exemple, la période « sunrise », le centre d'échange d'informations sur les marques déposées. On ne sait pas si ce PDP va concerner uniquement les nouveaux TLD ou s'il va y avoir une révision sur le RDP qui n'a jamais fait l'objet d'une révision depuis sa création.

Donc, la question est de savoir comment intégrer ces différentes révisions, périodes de commentaires et les intégrer avant le lancement d'un second cycle.

J'aimerais demander aux membres du conseil d'administration de quelle manière, d'après eux, on pourrait intégrer tout cela avant le second cycle.

STEVE CROCKER :

Oui, effectivement, il y a beaucoup de révisions et, comment les intégrer ? Je comprends. Ce qui serait utile serait d'avoir un aperçu général de toutes les révisions en cours et quels pourraient être les liens qui existent, peut-être un document de suivi.

Phil, vous avez parlé de la mise en œuvre des RPM avant ou après le deuxième cycle. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez voulu dire par là.

PHILIP CORWIN :

Merci, Steve. On va lancer, au cours du premier semestre de 2016, un PDP – peut-être deux PDP – peut-être en intégrant des ajustements RPM sur le programme des nouveaux gTLD et les ajustements qui les concernent. Donc, en modifiant les RPM. Il est peu probable qu'il y ait des ajustements sur les RPM qui émanent de ce PDP lors du premier cycle. Il semblerait logique que ces changements soient faits après. Ce serait important de le faire avant le lancement de ce second cycle, si le calendrier suit. On ne veut pas poursuivre ce deuxième cycle pour toujours. La communauté semble pencher en faveur d'un lancement d'un second cycle aussi vite que possible. Ce que nous n'aimerions pas, c'est que le premier groupe de TLD lancé lors du premier cycle ne soit pas couvert et, qu'ensuite, il le soit, parce que le PDP a été mis en œuvre. Il s'agit simplement de savoir comment intégrer tout cela dans la mécanique.

BRUCE TONKIN :

Oui. C'est un peu un travail de programmation, pour moi. Vous avez beaucoup de choses qui se produisent et il faut les intégrer et prendre des décisions. Donc, sachant que c'est un système

complexe, ce n'est pas toujours possible. Pour ce qui concerne les mécanismes de protection de droits seront, peut-être que tout travail qu'on va faire là-dessus devrait être lié à tout l'espace des noms de domaine. Ensuite, dans nos accords avec les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre, une fois que c'est approuvé, il faut que ceux-ci les mettent en œuvre. Donc, vous pouvez introduire des nouveaux noms sur .COM et sur d'autres noms de domaine. Ça s'applique à un opérateur de registre en même temps. Ça représente 5 % de l'espace des noms de domaine.

PHIL CORWIN :

Oui. Pour répondre très rapidement: on l'impose sur les nouveaux TLD, mais certains, pour ce qui concerne la période « sunrise », ne s'appliquent que pour la période de lancement et vous ne voulez pas qu'il y ait une période de lancement où il y a une première série qui est modifiée et une deuxième qui ne l'est pas. Vous voulez que les règles soient fixées avant ce deuxième cycle.

STEVE DeIBIANCO :

On a encore deux questions. Bruce ?

Susan Kawaguchi va nous parler de la deuxième question, parce que la première chose que vous avez faite lorsque vous avez

présidé, c'est d'essayer de modifier le nom de WHOIS. Peut-être que Susan peu nous parler un peu plus des opportunités et des défis qui se posent dans le lien entre le programme des nouveaux gTLD et le RD.

SUSAN KAWAGUCHI : Merci. Le rapport final pour la prochaine génération des RDS a été publié. Il y a une motion dont va être saisi le conseil demain. Donc, nous espérons qu'il y aura une nouvelle PDP. Nous l'espérons, rapidement d'ici l'année prochaine. Mais, si la communauté complète ce travail, passe par toutes les étapes et arrive à temps pour le prochain cycle de candidatures, est-ce que vous allez inclure cela comme condition à mettre en œuvre pour les nouveaux gTLD ?

STEVE CROCKER : J'ai l'impression que cette question est chargée de sens.

[Rire]

C'est une question qui me tient à cœur. J'apprécie beaucoup de pouvoir travailler avec vous et avec les autres groupes d'experts.

Comme je l'ai dit, lorsque vous avez lancé le processus il y a quelques années, je considérais qu'il s'agissait là de l'une des décisions les plus importantes. Le processus de WHOIS avait

besoin d'être mis à jour. Donc, nous nous en félicitons. Je l'ai dit, à l'époque, il fallait se montrer très prudent avant d'imposer une nouvelle série de règles.

Donc, je n'ai pas une réponse claire à vous donner par rapport au calendrier, mais je pense que la question est plutôt : « que savons-nous par rapport aux liens entre toutes ces questions et ayons un aperçu général de la situation. » C'est mieux que de dire « à quelle date, on va faire ceci avant de faire cela. » On ne veut pas être soumis à cela. Donc, très souvent, c'est utile de fixer une date, qu'elle soit un objectif. Là, il faut trouver un équilibre entre toutes ces choses.

Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui sont en pleine évolution, actuellement. Il faut bien voir comment évoluent toutes ces choses qui bougent. Il faut que le personnel ait cet aperçu général. Il faut voir quel est le calendrier pour le CCWG et les débats autour de la transition en général : donc, attendre le mois prochain. Il faut retravailler le calendrier. On avait un calendrier jusqu'à présent : il faut le retravailler, parce qu'il y a beaucoup d'interférences. C'est un fait. Il y a des interférences en termes de limites de ressources. Donc, il ne faut pas perdre de vue ce que l'on doit faire, ce que l'on est en train de faire. Il faut essayer de le contrôler. Quand il y a plusieurs révisions et travaux en cours et que vous perdez de vue comment ils sont liés

les uns aux autres, ça devient compliqué. J'espère avoir répondu à votre question.

CHRIS DISSPAIN : Bonjour. Puis-je inverser la question en vous reposant la question à vous. Que pensez-vous que va faire la GNSO avec le processus de développement de la politique et quand va-t-il commencer ?

SUSAN KAWAGUCHI : Oui, je répondrais que, comme l'a dit Steve, on a eu deux excellentes diapositives : l'une qui concerne les révisions et l'autre, les groupes de travail. Je pense qu'il y a une préoccupation par rapport à un engagement excessif de la part de la communauté. Il faut faire ce travail. On va, je l'espère, approuver cela demain : peut-être pas, peut-être que ça va être remis à plus tard, mais on ne devrait pas commencer à travailler avant l'année prochaine.

CHRIS DISSPAIN : Nous avons un groupe de travail du conseil d'administration et c'est une bonne chose.

À titre personnel, je pense qu'il y a un danger à essayer de faire en sorte que tout soit parfait.

Souvent, commencer à travailler peut être quelque chose qui vous aide à tout comprendre.

SUSAN KAWAGUCHI : Merci. La première question ne voulait pas faire croire qu'il fallait s'assurer que ça allait être fait d'ici le deuxième cycle, mais, nous espérons que cela soit fait.

STEVE DeBIANCO : Par rapport au prochain cycle, c'est David qui va en parler. Ce point est lié à la notion d'un guide d'orientation ou d'une feuille de route.

DAVID FLARES : Merci, Steve. En fait, il y a deux parties dans cette question. D'abord, il y a eu beaucoup d'enseignements tirés lors du dernier cycle des gTLD. Est-ce qu'on va commencer de zéro avec un nouveau guide d'orientation, avec des commentaires publics, pour s'adapter à ces enseignements tirés ? Quelle va être la marche à suivre ? Deuxièmement, pensez-vous que cela va être un processus continu ou qu'il y aura des cycles consécutifs de nouveaux gTLD ?

STEVE CROCKER : Akram, vous souhaitez répondre ?

AKRAM ATALLAH :

On continue à poser toujours et toujours la même question. Le guide d'orientation nous sert à mettre en œuvre la politique. En fonction des révisions et des recommandations qui émanent de ces révisions, il faut que nous les attendions pour commencer le prochain cycle. On ne sait pas si ce guide d'orientation va être tellement modifié qu'il va falloir en écrire un autre.

C'est un peu mettre la charrue avant les bœufs, par rapport à ce guide d'orientation. Savoir s'il y aura encore beaucoup d'autres cycles ou pas, c'est un peu comme la politique de la GNSO. On va faire les nouveaux gTLD sous forme de cycles.

BRUCE TONKIN :

Moi, j'étais président de la GNSO. Donc, sur ce point, ce qu'on a dit, Akram, c'est qu'on allait commencer à procéder à certains cycles, parce qu'il faut commencer à traiter le problème de la collision. Il y a des noms populaires qui sont appliqués ou qui sont plutôt demandés. Une fois qu'on a dépassé cela, vous allez pouvoir ensuite l'ouvrir au reste du système d'enregistrement de noms de domaine.

La question est de savoir est-ce qu'on devrait faire un autre cycle, parce que vous pouvez avoir un cycle rotatif chaque année et fonctionner sur le système du « premier arrivé, premier

servi ». Au début, il y a eu un cycle de cinq. On a fait un autre cycle. Je ne sais pas combien on en a fait en tout. Si vous voulez être un bureau d'enregistrement, vous présentez votre candidature.

La politique consistait à dire qu'il faut arrêter les cycles, parce qu'il faut d'abord s'occuper des processus de contention.

AKRAM ATALLAH :

Merci. Pour conclure, une fois qu'on a les recommandations de l'équipe de révision sur cette question, ils vont certainement prendre en considération vos autres préoccupations par rapport aux cycles. On ne sait pas encore s'il faut les séparer des demandes pour les noms génériques. S'il y a des recommandations qui émanent de cela, il pourrait y avoir de meilleures manières de répondre à tous ces besoins.

STEVE DeBIANCO :

Écoutez, on n'a plus beaucoup de temps. Donc, l'unité constitutive suivante, celle de la propriété intellectuelle, aura moins de temps.

CHRIS DISSPAIN :

Je vais laisser la parole à l'autre intervenant qui souhaitait poser la question.

STEPHEN COATES : Je voulais faire un commentaire sur les noms génériques et les marques déposées.

Pour nous, c'est très important. On veut savoir, notamment par rapport aux RPM, pour ceux qui ont participé au cycle 1 et aimeraient participer au cycle 2, ce qui nous intéresse sont les marques déposées et les noms génériques. D'ici quatre ou cinq ans, est-ce qu'ils vont pouvoir le faire ?

D'abord, est-ce que – je le répète – ceux qui n'ont pas participé au cycle 1 peuvent participer au cycle 2 ?

CHRIS DISSPAIN : On l'a entendu à l'At-Large, ce matin, et à la ccNSO pour savoir s'il faudrait qu'il y ait une période de commentaires publics, s'il faudrait qu'il y ait une réunion intersession pour débattre de la contribution du CCWG. Je voudrais savoir si vous avez des commentaires à faire là-dessus.

STEVE DeBIANCO : Oui, nous allons le faire cet après-midi. Moi, les mêmes questions m'intéressent.

CHRIS DISSPAIN : Vous allez donc nous donner vos commentaires là-dessus.

STEVE DeBIANCO : Merci. Les IPC, c'est-à-dire les unités constitutives de propriété intellectuelle, c'est à vous.

GREGORY SHATAN : Merci beaucoup. Je suis le président de l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Donc, on va commencer par présenter les nouveaux membres.

VICKY SHECKLER: Vicky Sheckler.

STEVE METALITZ: Steve Metalitz, vice-président de l'unité constitutive.

MARC TRACHTENBERG: Marc Trachtenberg avec Greenberg Traurig.

MARKUS KUMMER: Markus Kummer.

KAREN BERNSTEIN: Karen Bernstein, IPC; Bernstein IP.

KIRAN MALANCHARUVIL: Kiran Malancharuvil, MarkMonitor.

GREGORY SHATAN : Merci. La question qu'on voulait aborder avec le conseil d'administration aujourd'hui, ce sont des questions qui existent depuis des années : la question de la conformité contractuelle et de la réglementation des contenus et le concept d'application volontaire et des normes volontaires.

J'aimerais demander à Steve Metalitz de commencer cette discussion.

STEVE METALITZ : Merci beaucoup.

Je vais vous donner un aperçu de cette question. Il y eu beaucoup d'aspects changeants sur cette question très récemment.

Hier, lorsque Fadi en a parlé en plénière, ce que l'on a retenu, ce qui était très important pour nous, c'est que l'ICANN reconnaît qu'il y a un problème grave dans l'utilisation des noms de domaine à des fins illégales et il les cite. L'ICANN a un rôle important à jouer pour régler cette situation.

Nous pensons que ce message peut être réitéré afin d'éliminer tout malentendu qui aurait pu exister par le passé.

Pour dissiper tout malentendu : on n'a jamais demandé à l'ICANN d'être le gendarme du contenu, mais simplement d'appliquer les conditions du contrat passé. J'aimerais être clair là-dessus.

Une autre révolution récente est que le message posté par Allen Grogan au début du mois, demandant aux bureaux d'enregistrement de faire une enquête et de faire un rapport sur ce type d'activités illégales.

Il y a des normes minimales qui existent et elles ne constituent, d'après nous, pas une réponse adéquate. Nous pensons que cela va au-delà de ce que font la plupart des bureaux d'enregistrement actuellement.

Nous espérons qu'il y aura des activités de conformité pour s'assurer de l'application de ces règles afin de travailler davantage sur la mise en place de normes minimales significatives. On aura plus de commentaire de la part de Greg là-dessus.

Le deuxième point qui est apparu dans les commentaires de Fadi – et ça va être au cœur de nos discussions demain – est les intermédiaires de l'internet.

Nos membres et nos participants ont eu beaucoup d'expérience dans ce domaine. Ça a été utile et c'est une voie qui est important d'approfondir. Mais, nous savons que l'utilité de ces accords basés sur le volontariat est importante, mais ils dépendent des mesures d'encouragement que les parties prenantes sont disposées à fournir.

Donc, l'ICANN, d'après nous, a un rôle très important à jouer pour aider à réunir autour d'une même table les parties prenantes.

Il faut que l'ICANN le fasse en utilisant les encouragements qu'il peut apporter dans ce processus.

Nous sommes également d'accord avec Fadi qui a dit que l'ICANN n'allait pas, de son propre chef, organiser ce genre de rencontres.

Ensuite, je sais que Marc aura plus de choses à dire là-dessus, mais j'aimerais souligner que notre première demande, la plus importante dans l'organisation, est que l'ICANN devrait renforcer ses contrats avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Également, dans les accords avec les nouveaux gTLD, s'il faut qu'il y ait des efforts volontaires, ils ne vont pas fonctionner s'il n'y a pas de volonté forte d'implication.

Il faut également essayer de convaincre les opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement de travailler de manière coopérative avec les personnes qui détiennent des droits et avec les autres. Il faut travailler là-dessus aussi.

Je vais maintenant céder la parole à Greg qui va vous donner plus de détails sur ces questions.

GREGORY SHATAN :

Je crois que ce qui est intéressant est d'entrer en dialogue pour avoir votre point de vue, votre perspective, au niveau du conseil d'administration. En ce qui concerne la conformité, vous savez que, de plus en plus, celle-ci est importante. On aimerait savoir quel sens vous pensez que ce travail avec les différentes normes va prendre. Donc, l'idée, ce serait de détailler les concepts qu'Allen a commencé à élaborer dans son blog. En fin de compte, d'arriver à une solution qui puisse être mise en œuvre et qui soit acceptable pour toutes les parties, de manière à ce que nous ne nous retrouvions pas avec cette incertitude et cette impossibilité d'avancer.

J'aimerais savoir ce que pense le conseil et quelle est sa réaction à la présentation de Fadi, hier, justement, sur ces points.

ERIKA MANN :

Vous êtes prêts ?

Steve et Greg, je recommanderais que nous attendions le groupe de travail de demain. Nous allons nous rassembler et parler justement de ce sujet.

Allen Grogan sera invité à ce groupe. J'imagine que certains membres du conseil seront présents. J'y serai, moi aussi. Je crois que ce type de discussion doit être lancé dans ce type d'organisation.

Est-ce qu'on pourrait peut-être faire un rapport après ?

GREGORY SHATAN : On en parlera avec le conseil après. Je comprends qu'il y aura des présentations sur différents aspects.

ERIKA MANN : Je préférerais attendre et revenir vers plutôt que d'imaginer un débat potentiel.

Nous sommes impliqués. Nous essayons de guider le débat dans le bon sens. Étant donné le timing, c'est un peu difficile de parler.

GREGORY SHATAN : C'est bien. La cible se déplace, n'est-ce pas ?

ERIKA MANN : Oui, tout à fait. La cible se déplace.

GREGORY SHATAN : Je vais repasser la parole à Marc Trachtenberg.

MARC TRACHTENBERG : Je vais parler de la question des normes volontaires. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que les arrangements volontaires avec d'autres intermédiaires de l'internet, par rapport à, par exemple, les compagnies de traitement des cartes de crédit, peuvent être utiles dans certains secteurs et peuvent être une voie utile dans ce contexte.

Cependant, nous ne pensons pas que l'exemple des traitements de carte de crédit soit une bonne analogie pour cette question. La raison, c'est que ces opérateurs de cartes de crédit ont, en fait, une incitation pour faire une investigation des sites qui promeuvent des activités illégales. Donc, ce type de sites est, en général, associé avec des activités frauduleuses et de paiements frauduleux. Cela a, bien sûr, un impact en termes de coût sur les compagnies de cartes de crédit. Bien sûr qu'à l'avenir, ce coût potentiel représente une incitation.

Ceci n'existe pas dans le domaine des opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement.

Comme Steve l'a dit tout à l'heure, pour qu'il y ait des normes volontaires utiles et qui soient réussies, il faut qu'il y ait une incitation pour que les parties se conforment à ces normes.

Une des possibilités parmi d'autres serait d'avoir une situation où ces opérateurs et ces bureaux, qui ne sont pas conformes aux normes volontaires, soient soumis à des sanctions de la part de l'ICANN.

Je crois que, d'une manière générale, du point de vue des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registres, l'idée est de rassembler des gens pour s'assurer que ces normes existent et que tout le monde soit d'accord par rapport à ces normes. Parce que la signification n'existe que s'il y a une protection des droits des détenteurs de la propriété intellectuelle.

FADI CHEHADE :

Je dois vous dire que, à mon avis, nous n'en sommes jamais arrivés à un tel niveau d'alignement dans notre mode de pensée.

De mon point de vue, nous sommes alignés avec le message dont j'ai fait part lundi matin. L'ICANN a des responsabilités. Elle ne peut pas se défaire de ces responsabilités.

Nous avons, en tant que communauté ICANN, des responsabilités.

Maintenant, nous sommes tous d'accord sur deux points, qui n'étaient pas très clairs pour moi, avant.

Premièrement, des mécanismes volontaires, cela pourrait représenter la voie de l'avenir, mais il faut, bien sûr, qu'ils soient incitatifs, qu'ils puissent être mis en place. C'est déjà un bon début.

On ne va pas se lancer dans un contrat, mais il faut déjà qu'il y ait certains mécanismes qui puissent correspondre à la nature transnationale avec les différentes juridictions dont on parle.

Je parlais, à une époque, à des membres de votre communauté – des membres assez proéminents – qui disaient que le Congrès Américain venait justement d'adopter une loi parfaite pour cela. Mais, cela est inutile si on ne considère pas l'environnement mondial.

Vous l'avez dit, Marc, et je suis d'accord avec vous. Il nous faut nous assurer que ces mécanismes puissent être incitatifs.

La bonne nouvelle, c'est que les opérateurs de registre et les bureaux enregistrement ont quand même leur réputation à protéger, mais il faut nous assurer que ce mécanisme soit commun à tous.

Deuxième point sur lequel on est d'accord et je pense que ce n'était pas le cas à une époque, c'est peut-être ma faute

d'ailleurs. L'ICANN ne propose pas de solution à cette question, mais l'ICANN doit participer à la solution. Nous ne sommes pas en dehors de la solution, nous en faisons vraiment partie.

Mais, la solution est plus large que l'ICANN. Elle va au-delà de notre accord.

Comme je l'ai expliqué hier dans ma diapositive: le fait de déterminer ne dépend pas uniquement de vous. Nous n'avons même pas toutes les unités constitutives présentes pour prendre la décision.

Je crois que nous sommes tous d'accord, à la base, mais il nous faut vraiment avoir un engagement de la part de tous pour ce que nous décidons. Voilà pourquoi j'avais mis ceci dans le calendrier pour le lundi matin. D'ailleurs, c'est tout ce que j'avais mis sur mon calendrier avec tous les membres de la transition de l'AGM.

Comme mon équipe m'a demandé ce qui était le plus important, c'est là-dessus que j'ai répondu. C'est donc sur ça que je souhaite travailler, parce que je veux que mon équipe travaille ce point.

Je suis très content de savoir que le conseil d'administration participe à ce dialogue, parce que, tous, nous devons soutenir le travail, d'une part des opérateurs de registre et des bureaux

d'enregistrement qui souhaitent avoir un dialogue et participer à la solution et, de l'autre côté, de la communauté IPC (propriété intellectuelle) qui, à mon avis, en arrive à un niveau de frustration important. Il faut d'ailleurs s'en occuper. Il faut que nous comprenions tous que la mission de l'ICANN est de faire partie de la solution. Nous devons amener la communauté à travailler à cette solution et à la mettre en place.

Je pense qu'il nous faut trouver l'espace et le temps pour travailler ce point.

Enfin, Steve, en tant que président, nous traitons de cette question au sein de la communauté IP qui, en fin de compte, fait partie de la communauté. Vous faites partie de notre communauté.

Nous allons avoir les mêmes problèmes très bientôt dans beaucoup d'autres domaines. Nous avons mentionné un peu la question des produits pharmaceutiques, mais il y a la question de la criminalité, du terrorisme. Les communautés, les unes après les autres, vont s'adresser à nous et vont nous dire : « nous avons besoin que vous agissiez, » et nous allons leur répondre de la même manière. « Nous devons agir sur la base de mécanismes que nous n'avons pas, qui ne peuvent pas appartenir à la communauté ICANN. Par contre, il nous faut être responsables et savoir comment nous allons participer,

comment nous allons faire suivre la communauté par rapport à ces mécanismes. »

Donc, nous pouvons déjà avoir un point de référence, un point de base, une pierre angulaire, de manière à ce que la communauté fasse partie de la solution.

J'espère que c'est utile, Greg et Steve.

MARC TRACHTENBERG : Fadi, vos commentaires sont très encourageants et très utiles. J'aimerais clarifier quand même une chose. Nous ne considérons pas les normes comme séparées de la conformité. Cela fait partie de la conformité du contrat. Donc, il faut qu'il y ait des normes pour s'assurer que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement sont conformes à leurs obligations contractuelles.

Juste pour clarifier ce point: il faut que ce soit un travail commun.

STEVE METALITZ : J'ajoute quelque chose par rapport à ça. Ce que vous venez de dire m'encourage, mais s'il y a des choses que l'ICANN peut faire et doit faire, cela, à la base, c'est déjà l'exécution du contrat de l'ICANN.

Cela ne fait pas partie, peut-être, des domaines fondamentaux dont on a parlé, par exemple des sites web qui sont des sites web de piratage. Mais, l'ICANN est quand même responsable de l'intérêt public. Donc, il y a des responsabilités des opérateurs de registre. Je crois qu'on a eu des signaux assez mixtes de la part d'Allen Grogan sur cette question. Il faudrait peut-être clarifier cela. En ce qui concerne la séance de Buenos Aires où nous avons quand même eu beaucoup de discussions avec le conseil qui n'était pas très positif, nous avons parlé de la conformité par rapport à la question du .SUCKS. Nous avons exposé nos préoccupations par rapport à ça.

La question est plus large: il faut que l'ICANN puisse faire exécuter son contrat. Je crois que c'est très important. Ce que l'ICANN doit faire est déjà d'être responsable. C'est ce que nous cherchons à voir dans le cadre de ce processus.

J'aimerais quand même souligner cela, parce que c'est un des éléments clés qui, à notre avis, doit être un des points de focalisation de l'ICANN.

KIRN MALANCHARUVIL : Je crois que mon commentaire est similaire à ce que Steve Metalitz vient de dire. En ce qui concerne la conformité aux contrats, ce que vous avez dit, Fadi, était très intéressant. Vous avez une responsabilité par rapport à ça. Ce n'est pas

uniquement une responsabilité, mais, en fait, une opportunité pour toutes les personnes qui sont impliquées dans la conversation par rapport à cette question.

Je crois que les bureaux d'enregistrement ainsi que la propriété intellectuelle et la protection des marques. Tout ceci nous concerne. Je crois qu'il nous faut prendre en considération le texte de ces accords. Peut-être qu'on n'a pas tout le temps la même impression de ce que le texte impose, mais je crois que, tous, nous devons discuter et avoir une perspective commune.

C'est peut-être un des domaines où on peut peut-être réfléchir à la conformité. Elle pourrait peut-être nous rassembler plutôt que de nous demander de choisir un camp. Il faudrait, en fait, que la conformité soit plus transparente et nous explique exactement ce que signifie le texte.

Souvent, on voit des exemples comme quoi on considère le texte d'une certaine manière et on nous dit que la conformité est terminée. On ne sait pas exactement comment ils ont interprété le texte et les réponses.

Sans avoir un environnement transparent, nous ne saisissons pas toutes les opportunités d'établir une compréhension générale, un accord général sur la signification des choses.

Du point de vue de la transparence, il y a un problème. Puis, il y a parfois des messages mixtes, également. Je ne sais pas si cela est le résultat des questions qui sont posées de manière un peu différentes. Parfois, la réponse est différente simplement parce que la question a été posée d'une manière ou d'une autre.

Si je devais résumer en une phrase, je dirais simplement : « aidez-nous à opérer dans un espace où les choses sont claires pour toute la communauté. »

FADI CHEHADE :

Je vais m'engager, ainsi qu'engager Monsieur Grogan – j'espère qu'il est là – à publier, aussi rapidement que possible, deux documents de clarification, selon ce que vous m'avez demandé. Déjà, pourquoi, quels sont les raisonnements, comme vous venez de le dire. Je vais donc confirmer ceci avec mon équipe, mais : pourquoi est-ce que parfois nous ne rentrons pas dans les détails des plaintes ? Et le processus selon lequel nous sommes arrivés à une conclusion. Il y a peut-être des raisons, mais, en tout cas, s'il y en a, il faut que nous les expliquions.

Allen, ce serait bien qu'on le fasse.

La deuxième chose que vous venez de demander, c'est : quel est notre point de vue par rapport à l'intérêt public. Donc, je vais demander à ce que ces deux choses soient clarifiées, parce que

vous avez raison, il nous faut absolument opérer de manière très claire. Cela sera beaucoup plus simple pour les opérateurs de registre, pour les bureaux d'enregistrement, pour vous et pour nous. Donc, nous allons clarifier ceci.

BRUCE TONKIN : Quelques questions d'ordre général. Premièrement, ce qui serait utile, c'est de savoir ce que vous pensez du travail qui se passe au niveau de la responsabilité. Peut-être qu'il y a des questions qui sont encore ouvertes. Est-ce que vous avez des opinions sur les modèles de mise en application ? Ce serait quand même intéressant de savoir quel est le point de vue de cette unité constitutive.

MARC TRACHTENBERG : En ce qui concerne la responsabilité, cette question sera traitée dans d'autres sessions. Nous espérons utiliser le temps que nous avons pour parler des sujets que l'on a mentionné toute à l'heure. Je préférerais que la question de la responsabilité soit traitée au sein du CCWG, etc.

BRUCE TONKIN : Quand est-ce que le conseil d'administration vous parlera de ça ?

GREGORY SHATAN : Nous avons beaucoup discuté, lors de notre réunion commerciale, de cette question. Nous avons continué le dialogue là-dessus. Je crois que notre point de vue est que le processus commence à passer à un mode de travail qui est meilleur.

Je ne sais pas si on peut parler de résultat, mais, en tout cas, le sentiment dans la salle est meilleur par rapport aux semaines passées. En tout cas, c'est ce que je peux dire là-dessus. Je pense qu'on peut en arriver à un meilleur résultat.

STEVE METALITZ : Il nous faut nous assurer que ce qui ressortira de ce processus reconnaisse et confirme la capacité de l'ICANN à interpréter et à exécuter ces contrats. Il y a beaucoup de manières de le faire et je ne vous recommande pas une formule spécifique, mais je crois que c'est un point important pour nous en termes de résultats du processus sur la responsabilité.

CHRIS DISSPAIN : Pour que les choses soient claires, nous vous demandons votre point de vue. Nous souhaitons réellement savoir quels sont les problèmes que vous avez eu, en termes de logistique par exemple, parce que ce processus, il va falloir le gérer en fin de

compte. Donc, nous espérons réellement avoir des informations de la part de tous, au niveau du conseil.

GREGORY SHATAN : Tout à fait. Nous sommes prêts à dialoguer là-dessus en tant qu'unité constitutive. Il n'y a pas de ligne rouge, il n'y a pas de résultat final que nous définissons.

Il y a des marches qui sont dans le document qui est d'ailleurs un document préliminaire. Il y a des préoccupations importantes. Effectivement, si certains de ces points restent dans le document, selon ce qu'il est actuellement, on peut éliminer toute la discussion qu'on vient d'avoir. Mais, Fadi nous a dit que l'ICANN ne travaillait pas dans ce sens. Donc, encore une fois, si nous avons les bons processus et la bonne volonté, je pense que toutes les solutions devraient pouvoir être trouvées.

Tony ?

TONY HOLMES : Pour répondre à la question de Chris, nous en parlerons cet après-midi lors de nos réunions de nos unités constitutives et nous sommes prêts à vous faire part des points clés qui ressortiront de notre discussions.

Il y a d'autres groupes qui vont se retrouver dans l'après-midi. Nous n'avons pas encore leurs commentaires. C'est quand même utile.

Une autre question : quels sont les moyens d'améliorer le dialogue entre le conseil d'administration et la communauté ?

Il y a eu des commentaires qui ont été faits au niveau du personnel : vous souhaitez mieux entrer en lien avec le personnel sur la question de la conformité, mais je crois qu'il y a aussi la question d'entrer en lien avec le conseil d'administration.

Est-ce que ces séances-là pourraient être mieux organisées ?

KIRAN MALANCHARUVIL : Je vais être très brève. Je pense que d'avoir davantage d'opportunités de dialoguer comme ceci, ce serait très bien, mais je crois que le problème est que personne n'a de temps en plus, n'est-ce pas ? Nous sommes tous limités dans le temps. Donc, repensons aux trois derniers mois, à chaque fois que ces réunions arrivent, on essaie de voir un peu ce sur quoi on souhaite dialoguer, se concentrer sur les points principaux en quelques minutes – 30 minutes, voire moins. Donc, le fait de pouvoir s'asseoir à cette table et d'être toujours limités dans le temps, c'est toujours un peu notre problème. Alors, je ne sais

pas ce qu'on peut dire là-dessus, mais bon. Il y a la question du temps : peut-être avoir plus de temps pour ces réunions et puis, peut-être organiser des séances de remue-ménages pour voir comment améliorer le dialogue ?

TONY HOLMES :

Je ne peux pas m'empêcher de dire que nous apprécions le fait que nous puissions avoir ces conversations séparées en tant qu'unités constitutives. C'est extrêmement utile pour nous.

Aujourd'hui, vous avez déjà entendu un certain nombre de questions. Avant, on avait uniquement une demi-heure. La moitié de ces questions ne seraient jamais remontées à la surface.

En tout cas, je voudrais simplement dire que nous apprécions.

GREG SHATAN :

Un dernier point : je crois que c'est très bien d'avoir ces opportunités de dialoguer de manière assez informelle et formelle, parce que, de temps à autre, je rencontre des membres du conseil d'administration qui sont là, une bière à la main. C'est sûr. Mais, de toute évidence, ces réunions que nous avons trois fois par an sont quand même sous pression. Peut-être que l'option serait de savoir comment dialoguer pendant le reste des

semaines de l'année, pendant les 49 semaines qui restent. Que peut-on faire à ce niveau-là ?

GEORGE SADOWSKY : Je suis d'accord, Greg. Mais, moi, j'y ai réfléchi un peu et je me dis que nous nous retrouvons pendant la semaine, de manière électronique et je me demande si on ne pourrait pas améliorer un peu le processus.

Je ne sais pas que suggérer. En fait, ce que nous ne savons pas, si vous au niveau de votre unité constitutive, vous en parlez. Nous, au niveau du conseil, nous en parlons.

J'ai une suggestion et ce serait de vous poser la question de savoir comment est-ce que nous pouvons entrer au cœur des questions de manière plus détaillée, plus satisfaisante en termes de résultats.

J'ai encore un commentaire à faire en termes de processus sur la responsabilité. Il y a une tendance à définir la conversation de la manière suivante : c'est eux contre nous. Étant donné le fait que les unités constitutives ont différents pouvoirs, qui ne sont pas ceux du conseil, c'est un peu naturel de réfléchir de cette manière.

Mais, ce n'est pas eux contre nous. C'est vraiment eux contre nous. Il faut que la situation soit considérée du point de vue

gagnant-gagnant. En tant que communauté, nous y revenons, c'est un peu biblique, comme histoire.

Je crois que nous faisons partie de vous et vous faites partie de nous. La situation est une situation gagnant-gagnant : ce n'est pas un processus guerrier.

NAO MATSUKATA :

Alors, un petit commentaire. C'est un commentaire d'appréciation de l'IPC. Je fais partie d'une société qui représente plusieurs sociétés. Ces questions, nous en parlons tous les jours et nous considérons vraiment ces questions comme des questions d'infrastructure pour l'avenir de l'ICANN, pour la série suivante, etc. Au fur et à mesure que ces questions se présentent et qu'elles sont prises en considération, elles sont considérées comme la base de la réussite de la série suivante avec davantage de personnes qui vont y participer. C'est une attitude. J'aimerais vraiment mettre l'accent sur le fait qu'il est important de prendre en considération ces questions. Je voudrais vraiment remercier l'IPC d'avoir abordé ces questions avec le conseil.

GREG SHATAN :

Je crois que nous avons dépassé le temps imparti. Donc, je souhaiterais remercier le conseil pour sa participation à cette

discussion. Nous avons parlé à chacune des unités constitutives du groupe des représentants des entités commerciales. Voilà, merci.

STEVE CROCKER :

Merci, Greg. Il a été très utile d'entrer en lien avec vous. Ce format de séparation du temps de manière à parler à chaque unité constitutive plutôt que de parler à tout le monde en même temps, je crois que, effectivement, c'est utile, parce que cela nous a permis de nous concentrer davantage aux détails et aux intérêts spécifiques de chacune des unités constitutives.

Donc, ce que nous apprenons, dans le cadre de ce processus – et d'ailleurs, nous avons arrangé la table la dernière fois d'une manière un peu différente. Je crois que ce que nous apprenons, c'est d'avoir des solutions personnalisées pour presque chaque unité constitutive.

En tout cas, personnellement, je suis ravi de le faire. Pour nous, ce n'est pas une question de format, c'est une question de nous adapter à vous.

En tout cas, merci. Nous allons continuer à communiquer, comme nous avons pu le faire déjà, pendant la semaine.

Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]